

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVALUATION DE VOTRE ENFANT - ANNÉE 2025-2026

ÉTAPE	PÉRIODE	DATE DE REMISE	MODALITÉ DE TRANSMISSION
1 <sup>re</sup> communication	27 août au 14 octobre	Mercredi 15 octobre	Courriel
1 <sup>re</sup> étape	27 août au 6 novembre	Mardi 18 novembre	Courriel
2º étape	10 novembre au 6 février	Mardi 19 février	Courriel
3º étape	9 février au 22 juin	Juillet 2026	Courriel

Ci-dessous, des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la prochaine année scolaire sont présentées. Des résultats vous seront communiqués selon chaque compétence à l'étape indiquée par un ⊠.

Nom des enseignant.e.s : Caroline Cameron, Manuel Laforme Salvail, Vickie Thériault et Jodie Vigneault-Pinard

latière / Discipline :		Niveau scolaire :			
•		ÉTAPE			
Compétences	1re	<b>2</b> e	<b>3</b> e	Instruments d'évaluation	
	(20%)	(20%)	(60%)		
Interpréter		⊠	⊠	<ul> <li>Observation et évaluation continue de l'élève en classe</li> <li>Travail de formation auditive en classe en lien avec l'apprentissage du répertoire chanté (reconnaissance des intervalles, etc.)</li> <li>Apprentissage des notes et des rythmes, lecture à vue en solfège</li> <li>Bases de la technique vocale</li> <li>Interprétation d'œuvres chorales à voix égales (unisson, 2 voix ou 3 voix)</li> </ul>	
Inventer		⊠	⊠	SAÉ de création musicale individuelle ou en équipe	
Apprécier		×	×	Journal d'appréciation : pendant une série de cours, les élèves débutent la période de Musique vocale par une appréciation.	

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La compétence INTERPRÉTER sera évaluée à la 1re, 2e et 3e étape à travers les activités suivantes :

- Évaluation continue en classe sous forme d'observation
- Examens en sous-groupe devant les enseignantes (répertoire, mémorisation, technique vocale)

La compétence *INVENTER* sera évaluée à la 2<sup>e</sup> étape (en Musique instrumentale) et la 3<sup>e</sup> étape (en Musique vocale) à travers les activités suivantes : -Projets de création musicale individuels ou en équipe.

La compétence APPRÉCIER sera évaluée à la 2e étape (en Musique vocale) et à la 3e étape (en Musique instrumentale) à travers les activités suivantes :

- -Activités d'écoute de répertoire vocal de différents styles musicaux et de différentes époques (comparaisons, réflexions, liens entre l'histoire et la musique).
- -Journal d'appréciation

